

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |



LORD METCALFE

BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4

NOVEMBRE 1898

No. 11

SAINTE-GENEVIÈVE DE JACQUES-CARTIER

Dans le domaine religieux, l'histoire de Sainte-Geneviève date du 3 janvier 1741, qui vit la bénédiction du premier presbytère, dont le grenier servit de chapelle pendant dix ans.

La première église a été bénite par M. Normand, vicaire-général et supérieur de Saint-Sulpice, en 1751. Elle avait 90 pieds de long, 33 pieds de large et 17 de haut.

Le premier baptême enregistré à Sainte-Geneviève est en date du 20 janvier 1741.

En 1772, on construisit des chapelles pour agrandir l'église ; la même année on construisit la tour qui existe encore et qui servait à la fois de campanile et de poste d'observation en certaines circonstances.

L'église actuelle de Sainte-Geneviève a été livrée au culte, en 1847.

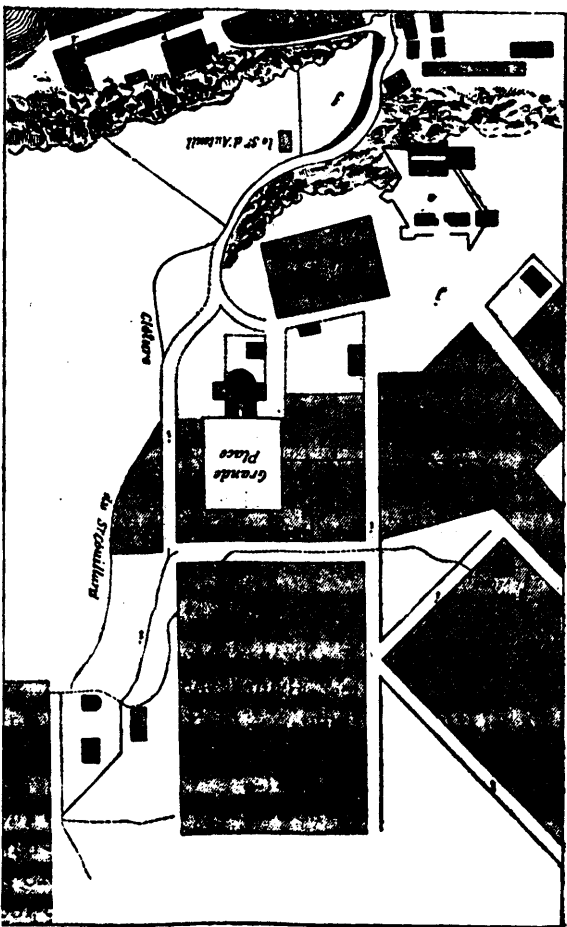
En 1881, on construisait le collège. Les religieux de Sainte-Croix y ont fait la classe jusqu'en 1893. A cette époque, le noviciat des Frères Sainte-Croix a été transporté de la Côte-des-Neiges à Sainte-Geneviève.

Les Sœurs sont arrivées à Sainte-Geneviève au mois d'août 1852. Le couvent actuel est occupé par les Sœurs de Sainte-Anne, depuis 1872.

Curés de Sainte-Geneviève : MM. Antoine Faucon, 1741-1756 ; Jean-Pierre Besson, 1756-1789 ; Jean-Baptiste Dumouchel, 1789-1826 ; Marc Chauvin, 1826-1828 ; Louis M. Lefebvre, 1828-1872 ; Fabien Perrault, 1872-1889 ; J.-B. Bourget, curé actuel.

R

PLAN DU HAUT ET BAS QUÉBEC
 COMME IL ÉST EN L'AN 1660.



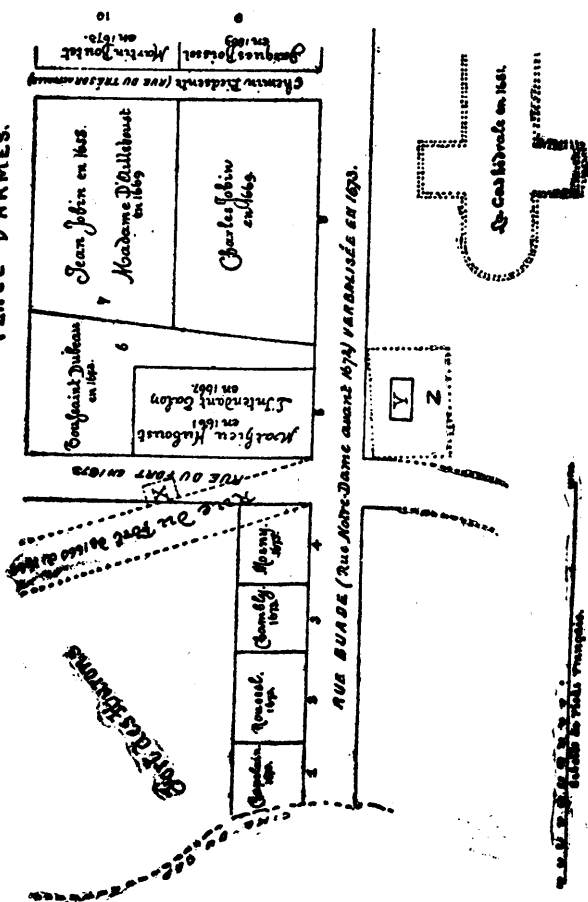
Ce plan, superbelement gravé par Marlier, est publié à la page 573, tome 3, de l'ouvrage de l'abbé Pailton : *Histoire de la Colonie Française en Canada*. Je n'en reproduis ici qu'une partie, celle qui se rattache directement au sujet traité dans cette étude. — E. M.

LÉGENDE

- a Le Fort Saint-Louis.
- b La Grande Eglise.
- c Le Cimetière.
- d Les maisons des particuliers.
- e Les rues.
- f La Place d'Armes.

CENSIVE DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC EN 1673

PLACE D'ARMES.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

1.	Concession	<i>Chapelain.</i>	—	(crotte de	Bequet :	minute du	3 septembre	1673.
2.	"	<i>Roussel.</i>	"	"	"	"	"	"
3.	"	<i>Chambly.</i>	"	"	"	"	"	"
4.	"	<i>Mosny.</i>	"	"	"	"	"	22 mai 1673.
5.	"	<i>Mathieu Haboust.</i>	"	"	"	"	"	15 juillet 1661.
		<i>Intendant Talon.</i>	"	"	"	"	"	19 février 1667.
6.	"	<i>Toussaint Dubeau.</i>	"	"	"	"	"	15 juin 1678.
7.	"	<i>Jean Jobin.</i>	"	"	"	"	"	12 octobre 1673.
8.	"	<i>Mde D'Ailleboust.</i>	"	"	"	"	"	4 juillet 1674.
		<i>Charles Jobin.</i>	"	"	"	"	"	30 juin 1658.
9.	"	<i>Jacques Boissel.</i>	"	"	"	"	"	4 février 1669.
10.	"	<i>Martin Boutet,</i>	"	"	"	"	"	"
			"	"	"	"	"	30 juin 1658.
			"	"	"	"	"	8 avril 1668.
			"	"	"	"	"	4 février 1669.
			"	"	"	"	"	15 novembre 1649.
			"	"	"	"	"	22 janvier 1673.

X. Édifice démolé lors du redressement de la rue Du Fort en 1673, et qui apparaît sur le *Plan du haut Québec*, en 1680, sur le côté ouest de la rue Du Fort, en face du *Fort des Hurons*. Quel était cet édifice que la légende du plan de 1660 ne spécifie pas ? X révisé-sentierait-il ici l'inconnue du problème ?

Y. Maison du beaudu achetée par Mgr de Laval en 1662.

Z. Emplacement du presbytère actuel.

LA CHAPELLE CHAMPLAIN

(Suite et fin)

La découverte de la minute d'Audouard dans les *Papiers D'Ailleboust* (1) permet aujourd'hui de contredire sûrement plusieurs avancés téméraires, hypothèses hasardées, affirmations gratuites d'écrivains, bien intentionnés sans doute, mais distraits, qui ont oublié que toute la preuve n'est point faite, toute la lumière n'est pas encore concentrée sur cette obscure et difficile question de la *Chapelle Champlain*. L'un d'eux, M. le Dr Dionne, écrivait en 1880 :

“ Cette chapelle semble, après cette époque (10 février 1649), être tombée en ruines, *puisque'il n'en est fait mention nulle part.* ” (2)

Avait-il bien cherché partout au préalable ? Ignorait-il que 205 ans avant que les *Papiers Faribault* eussent été légués à l'université Laval, l'Hôtel-Dieu de Québec possédait, dès 1670, tous les *Papiers D'Ailleboust*, et qu'une copie authentique du document original relatif à *La Réserve*, publié par l'abbé Casgrain en 1875, était au nombre de ces archives ? (3)

Il ajoutait : “ M. de Montmagny avait quitté le Canada en 1648, et son successeur, M. D'Ailleboust, *ne mit peut-être*

(1) Les *Papiers D'Ailleboust* couvrent une période de plus de quarante-cinq années ; le premier en date est du 10 avril 1621, le dernier, du 13 juin 1685.

(2) Cf : Bibliothèque du Parlement, Québec—Mélanges littéraires, historiques, etc., No. 221. *Etudes Historiques : Le Tombeau de Champlain*, et autres réponses, par N.-E. Dionne, M. D., lauréat, pages 45 et 46.

(3) Comme l'original, la copie de ce document est de l'écriture d'Audouard. Cette expédition est certifiée par le secrétaire du gouverneur d'Ailleboust, *Flour Boujonnier*, et non pas *Boujonnin*, comme l'écrit Tanguay au tome 1er, page 75, de son *Dictionnaire généalogique*.—Cf : *Graffe d'Audouard*, années 1649 et 1650.

Au pied de cette copie authentique se trouve la ratification de la *Réserve d'Ailleboust*, par De Lauzon, en date du 22 avril 1652.

pas autant de soins que son prédécesseur à conserver ce monument précieux."

Ceci n'est pas seulement une hypothèse hasardée, c'est encore une insinuation malveillante que rien ne justifie. L'injure du compliment n'atteint pas seulement D'Ailleboust, mais il rejaillit encore sur trois autres de ses successeurs, De Lauzon, D'Argenson, D'Avangour, car la Chapelle Champlain est debout en 1661.

Enfin, à la page 46 de ces mêmes *Etudes historiques* :

" On se perd, dit-il, en conjectures sur le sort qui fut réservé à ce sépulcre et aux ossements qu'il renfermait. Il est probable que, voyant la ruine de la chapelle, des particuliers achetèrent les terrains de la Grande Place où ils se taillèrent des lots à bâtir. Les autorités religieuses, prévoyant la démolition du sépulcre, préférèrent transporter ces ossements dans un lieu plus sûr. En 1649, l'église paroissiale ne faisait que sortir de ses ruines, mais lorsqu'elle fut terminée, en 1651, l'édifice pouvait offrir un lieu propice à l'inhumation de M. de Champlain."

Toutes les hypothèses de M. le Dr Dionne croulent à la seule lecture du *Contrat de concession* de MM. les Marguilliers à Guillaume Huboust, sieur de Longchamp. La Chapelle Champlain ne tombait pas en ruines sous l'administration D'Ailleboust puisqu'en 1661, au temps de D'Avangour, nous la retrouvons " de front bâtie " sur les terres de l'église paroissiale. Les cendres de Samuel de Champlain ne furent pas davantage transférées à la cathédrale en 1651, mais après le 15 juillet 1661, dix ans plus tard. Enfin, " les particuliers n'achetèrent pas les terrains de la Grande Place pour s'y tailler des lots à bâtir " en 1649 ou 1651, mais vingt-deux ans plus tard, en 1673. Et voici la preuve de mon assertion.

Je me suis demandé à quelle date avaient été construites les premières maisons des rues *Buade* et *Du Fort*. J'ai conséquemment préparé un *plan figuratif* de la Censive de la Fabrique Notre-Dame de Québec d'après les titres des concessions primitives déposés, les uns au Bureau des *Archives Judiciaires*, sur la rue Ste-Anne, les autres à la Cure de la Basilique. Je ne saurais, à ce propos, trop remercier M. l'abbé Rhéaume, du Séminaire de Québec, pour les bons services qu'il m'a rendus dans la préparation de ce cadastre

tout spécial. Il m'eût été difficile de rencontrer un plus sûr auxiliaire, choisir un collaborateur mieux qualifié à poursuivre ces longues et fastidieuses recherches, véritable chasse aux documents authentiques essentiels à la question qui nous préoccupe.

Inutile d'offrir au lecteur une explication minutieuse de ce plan. Un coup d'œil en saisira tout le détail. Qu'il veuille, seulement, remarquer combien de fois le millésime 1673 apparaît sur cette petite carte. *Louis Chapelain*, 1673 ; *Timothée Roussel*, 1673 ; *Jacques De Chambly*, 1673 ; *Jean De Mosny*, 1673 ; *Toussaint Dubeau*, 1673 ; *Martin Boutet* 1673 ; *rue Buade*, 1673 ; *rue Du Fort*, 1673 ; *chemin pied-sente* (notre rue *Du Trésor* actuelle) 1673.

Cette répétition du millésime, fort significative à mon sens, est très facile à expliquer.

Un des premiers soucis de Frontenac, à son arrivée à Québec, au mois de septembre 1672, fut de faire préparer un plan nouveau de la ville pour laquelle il s'était pris d'enthousiasme. " Rien ne m'a paru si beau et si magnifique, écrivait-il à Colbert, que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire." Québec alors était peu de chose ; sur le plateau, trois convents : Jésuites, Ursulines et Hospitalières, puis la cathédrale et le séminaire, plus quelques maisons serrées auprès de la grande église. Presque tous les édifices particuliers avaient poussé à l'aventure selon la fantaisie de chacun. " Il faudra remanier tout cela d'après un dessin d'ensemble, déclarait Frontenac, car dans les établissements comme ceux-ci, qui peuvent un jour devenir très considérables, on doit songer non seulement à l'état présent dans lequel on se trouve, mais encore à celui où les choses peuvent parvenir." Aussi, comme l'action, chez Frontenac, suivait de près la détermination, il advint que, dès 1673, la rue qui jusqu'alors avait été connue sous le nom de *rue Notre-Dame*, fut alignée, élargie et verbalisée sous le nom de *rue Buade*. La *rue Du Fort*, qui jusqu'alors aussi faisait angle obtus avec la future rue Buade, fut redressée de manière à la couper désormais à angle droit (1). Immédiatement la Fabrique

(1) Comparer le *Plan du Haut et Bas Québec*, 1660, tel que publié ce jour dans le *Bulletin des Recherches Historiques* avec le *Plan de la Censive de la*

Notre-Dame de Québec et l'Hôtel-Dieu concédèrent des lots à bâtir sur les nouvelles rues ainsi alignées. En mai 1673, la Fabrique de Québec concède au chirurgien Jean de Mosny un terrain mesurant quarante pieds de front sur trente-six pieds de profondeur au coin des rues Buade et Du Fort ; en septembre, même année, à Jacques de Chambly, capitaine d'un détachement de la Marine, et à Timothée Roussel, chirurgien, nouvelles concessions de terrains (1) Quant à Louis Chapelain, maître tourneur, voisin de Timothée Roussel en 1673, il paraît tenir sa concession du gouvernement et non pas de la Fabrique. En octobre l'Hôtel-Dieu vend au cordonnier Toussaint Dubeau ce terrain de forme irrégulière où se trouve enclavé le rectangle possédé en 1661 par Guillaume Huboust, sieur de Longchamp, puis, en 1667, par l'Intendant Talon. Enfin, au mois de juin, toujours en 1673, le professeur de mathématiques, Martin Boutet, qui depuis 1669 demeurait à l'angle de la rue Sainte-Anne et du *Chemin piedsente*, prend son titre de concession. Le sentier lui-même est converti en ruelle—quinze pieds de largeur—qui portera plus tard le nom pompeux de *Rue du Trésor*.

Je constate donc qu'en 1673 le cadastre de la Censive de la Fabrique Notre-Dame de Québec subit une métamorphose complète. Je m'en explique les remaniements multiples par l'exécution du plan nouveau que Frontenac venait de tracer pour la ville. On sait l'activité dévorante de ce gouverneur qui menait de front, et au pas gymnastique, les affaires civiles, militaires et municipales de son gouvernement.

Fabrique de Québec, du 10 mai 1674, collationné par Daulier Deslandes, secrétaire général de la Compagnie des Indes Occidentales, publié dans l'*Opinion publique*, de Montréal, du 4 novembre 1875, page 518.

(1) Terrain de Jacques de Chambly, 34 x 36 pieds ; terrain de Timothée Roussel, 46 x 36 pieds ; terrain de Louis Chapelain, 36 pieds de profondeur, front inconnu ; terrain de Toussaint Dubeau—de forme irrégulière—72 pieds sur la Place d'Armes, 54 sur la rue Du Fort et 12 seulement sur la rue Buade. Le terrain de Mathieu Huboust, sieur de Longchamp, mesurait 45 pieds de front sur 90 de profondeur ; la rue Du Fort, 24 pieds de large, la rue Buade, 30, la rue Du Trésor, 15.

Si donc je me permettais d'assigner une date positive à la disparition de la Chapelle Champlain, je choisirais l'année 1673 et j'en attribuerais la cause au changement radical qui s'imposait — et qui s'opéra — dans la topographie du haut Québec.

Il se peut également que la *démolition* de la Chapelle Champlain ait eu lieu plus à bonne heure et pour toute autre cause. Dans le cas de cette dernière hypothèse, elle serait advenue entre les années 1661 et 1673 ; peut-être même avant 1667. En voici la raison. Quand Guillaume Huboust, sieur de Longchamp, vendit — à la date du 19 février 1667, devant Maître Gilles Rageot — à l'Intendant Talon le terrain qu'il avait acheté le 15 juillet 1661, la Chapelle Champlain n'apparaît plus comme borne au terrain décrit. Je fais la même observation pour les concessions faites, en 1673, à Toussaint Dubeau, Jean de Mosny, Jacques de Chambly, et Timothée Roussel. Or, ces quatre emplacements étaient limitrophes de celui où nous plaçons la Chapelle Champlain. Elle aurait dû apparaître comme borne à l'un d'eux, à cette époque, si elle eût encore été debout. J'en conclus donc qu'en 1673 la Chapelle Champlain était certainement disparue.

Mais, encore une fois, *il ne faut jurer de rien !* Ce proverbe est d'une extrême sagesse : je m'en suis fait une règle stricte de conduite, et tout particulièrement dans le présent débat.

* * *

Il y aura bientôt trente-deux ans — 22 novembre 1866 — 1^{er} novembre 1898 — qu'une enquête historique est ouverte sur la question de savoir où fixer l'emplacement de la Chapelle Champlain, et la preuve faite jusqu'aujourd'hui se réduit encore à trois documents authentiques (1) : celui du 10 février 1649 relatif à la *Réserve D'Ailleboust* ; celui du

(1) Il ne faut pas compter ici au nombre des pièces probantes les *Relations des Jésuites*, 1641, 1642, 1643, non plus que les *Registres de la paroisse Notre-Dame de Québec*, qui ne font que signaler l'existence de la Chapelle Champlain, car la *Querelle des Antiquaires*, comme aujourd'hui la présente étude, disputait sur l'emplacement et non pas sur l'existence de la chapelle Champlain, laquelle n'a jamais été contestée.

30 juin 1658, étant le contrat de rente foncière due par Jean Jobin au gouverneur D'Ailleboust, minute importante qui permettait de déterminer l'endroit précis occupé par la *Réserve D'Ailleboust* dans l'enceinte de Québec ; enfin, cette copie d'acte d'Audouard, datée le 15 juillet 1661, qui prolonge de douze années l'existence du mausolée Champlain. Douze ans ! *Grande aevi spatium !* disait Tacite mesurant cet espace de temps sur la durée d'une vie humaine ; le répéterait-il pour l'âge d'un monument ?

S'il se trouvait parmi nous un second Monsignor Tanguay qui eût le courage, la patience et le temps de consulter à loisir et à fond les *Archives judiciaires*—beaucoup plus historiques que judiciaires—du Bureau du Protonotaire à Québec, ce bourreau de travail compléterait probablement cette preuve si intéressante, l'augmenterait sûrement de quelques nouvelles pièces justificatives. S'il existait, par exemple, un *contrat de démolition de la Chapelle Champlain*, le découvreur de cette perle archéologique ne se trouverait-il pas royalement compensé de ses peines ?

Mais à quoi bon égarer un honnête archiviste dans un labyrinthe sans issue, lui faire entreprendre une œuvre interminable, poursuivre une recherche dont le recul éternel trompe et désespère comme un mirage ? Sans doute les milliers d'actes déposés au Département des Archives, rue Ste-Anne, sont tenus dans un très bel ordre chronologique—ce qui fait le plus grand honneur à notre habile archiviste, M. François-Xavier Maheux—mais ce mérite de classification n'offre pas à l'historien, en quête de renseignements, un avantage suffisant d'informations rapides.

La moitié, plus de la moitié même—44 sur 72—des griefs des vieux notaires français qui ont instrumenté, à Québec et dans la région *actuelle* du district de Québec,—de 1636 à 1763, année du *Traité de Paris*—manquent d'index et de répertoires. Audouard lui-même, Guillaume Audouard, le premier des notaires de la Nouvelle-France, par le prestige, la date et l'ordre alphabétique, Audouard, secrétaire du Conseil Supérieur à Québec, et dont chacun des actes, au dire de Laverdière, possédait la valeur d'un document historique, Maître Audouard attend encore aujourd'hui qu'on lui fasse l'honneur, ou l'aumône, d'un index et d'un répertoire !

Mettons l'affaire au mieux et supposons qu'un intrépide archéologue, réfractaire au plus abêtissant ennui (1), s'en-sevelisse tout vivant, comme un fakir, dans les archives judiciaires du Palais de Justice et en exhume, par un miracle de patience et de travail obstiné, ce *contrat de démolition* que je soupçonne, avec raison, exister au greffe de quelque vieux notaire français. Trouvera-t-il une récompense honnête, satisfaisante, une rémunération intellectuelle digne de tant d'efforts opiniâtres et persévérants, dans la vérification futile d'une date, d'un quantième, d'un millésime ? Découverte stérile s'il en fût jamais, véritable enfantillage historique. Et que nous importe, en effet, que la Chapelle Champlain ait disparu *avant*, *pendant* ou *après* l'année 1673 ? Ce qui nous intéresse uniquement dans la démolition du mausolée c'est le trésor qu'il renfermait, ce sépulcre particulier où reposaient les cendres de Samuel de Champlain. Si, comme nous le supposons avec assez de vraisemblance, la Chapelle Champlain, bâtie sur le carré du Bureau de Poste actuel, a été démolie en 1673, le tombeau qu'elle renfermait n'a-t-il pas été en même temps mis à découvert et détruit pour faire place aux caves profondes creusées sous les maisons construites sur le côté est de la rue Du Fort ? L'événement en est très probable. Je doute beaucoup, lorsque le Conseil de Ville fera démolir la propriété Clapham, que l'on trouve dans ses fondations un débris de muraille qui puisse amener nos archéologues à quelque conclusion sérieuse. La rue Du Fort elle-même serait inutilement fouillée aujourd'hui. Les ouvriers du Département de l'Aqueduc, et ceux de la Compagnie du Gaz l'ont trop de fois ouverte et creusée en tous sens pour espérer qu'il puisse y être découvert quelque ruine nouvelle sur laquelle on puisse épiloguer derechef.

On se perd en conjectures sur le sort qui fut réservé au

(1) Pour filer à travers les archives, l'espace de treize années (1661-1673) le *contrat de démolition* de la Chapelle Champlain, savez-vous combien de greffes et combien d'années de ces greffes il faudrait consulter ? Veuillez compter avec moi.—Audouard, 3 ans ; Aubert, 13 ans ; Badeau, 6 ans ; Becquet, 13 ans ; Duquet, 6 ans ; Fillion, 6 ans ; Gloria, 2 ans ; Gourdeau, 2 ans ; Lecoutre, 1 an ; Mouche, 9 ans ; Gilles Rageot, 8 ans ; Roy, 11 ans ; Vachon, 13 ans. Cela suffit, n'est-ce pas, à mesurer la tâche ?

sépulcre et aux cendres de Champlain. Tous les Québécois instruits sont unanimes à croire—à souhaiter du moins—que leur vénérable Basilique soit devenue le tombeau du Père de la Nouvelle-France. “ Il n'est pas impossible, écrivait l'abbé Casgrain à la date déjà lointaine du 29 octobre 1875, il n'est pas impossible qu'à l'époque de la ruine (ou de la démolition) de la Chapelle Champlain, le sépulcre dont il est parlé dans la *Relation* de 1643 ait été ouvert et qu'on ait fait à la cathédrale la translation des restes qui y étaient déposés sans que l'on ait songé à mentionner cette sépulture dans les registres.”

Et, à l'appui de cette hypothèse, il cite un exemple—qui n'est pas à suivre—d'une pareille omission à une époque beaucoup plus rapprochée de nous. Vainement, en effet, chercherait-on dans les registres de la paroisse Notre-Dame de Québec l'acte d'inhumation des ossements de quatre de nos plus remarquables gouverneurs transportés de l'Eglise des Récollets, incendiée le 6 septembre 1796, aux voûtes de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, dans la Cathédrale.

Une note précieuse signalée par feu M. l'abbé Plante dans les *Livres de prône* de Mgr Plessis (1), alors curé de Québec, fut presque seule à transmettre le souvenir de cet événement remarquable.

Cette lacune dans nos archives, toute regrettable qu'elle soit, eût été réparable si l'on avait eu le soin de marquer d'une inscription le cercueil renfermant les précieux restes de Louis de Buade, comte de Frontenac, Louis-Hector de Callières, Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil et Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière. Les

(1) Annonce faite au prône du 11 septembre 1796, à la cathédrale de Québec :

“ Dans la mesure de l'église des RR. PP. Récollets, on a trouvé les ossements réunis d'un certain nombre d'anciens religieux, et même quelques cendres des anciens gouverneurs du pays qui y avaient été enterrés. On a mis tous ces précieux restes dans un cercueil pour être transportés et inhumés dans la cathédrale. Cette translation se fera immédiatement après la grand'messe de ce jour (*17ième dimanche après la Pentecôte*) et vous êtes priés d'y assister.”

Le premier comme le plus ancien livre de prône de la cure Notre-Dame de Québec date de l'année 1771.

services rendus à l'Église par ces illustres morts leur méritaient bien l'aumône d'une feuille de plomb (1). On sait les conséquences de cette criminelle incurie. En 1877, alors que l'on poursuivait à la Basilique des travaux d'excavation et d'exhumation, on chercha vainement à identifier à travers un fouillis d'ossements les cendres de nos gouverneurs français. Vain labeur, peines inutiles ! Jetée au vent, leur poussière n'eût pas été perdue davantage, et leurs squelettes, confondus dans la terre comme ils l'avaient été dans le cercueil, sont demeurés encore plus introuvables que le cadavre d'un disparu en mer.

Je m'explique la légitime indignation de l'intelligent curé de Sainte-Croix, M. l'abbé Georges Côté, en présence d'un tel état de choses.

« Lorsqu'on sait, disait-il, le nombre si considérable de sépultures qui ont eu lieu dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, lorsqu'on se rappelle cette série de noms qui résument tous les genres d'illustrations et dont quelques-uns même sont si glorieux pour l'histoire de notre pays, on est saisi d'un vif regret en constatant que l'on a laissé à la postérité si peu de moyens d'identifier avec certitude les reliques précieuses de tant de personnages distingués. »

Puis il ajoutait avec un accent d'amère tristesse : « Faut-il donc croire que l'on n'ait pas songé à mettre dans un coffret spécial les restes des gouverneurs lorsqu'on les tira des ruines de l'église des Récollets pour les transporter à la cathédrale ? » (2)

Cependant nous pouvons affirmer, en toute sécurité de preuves historiques (3), que Frontenac, Callières, Vau-

(1) M. l'abbé François Faguy, le curé actuel de la Basilique, a noblement réparé la négligence grossière des fabriciens de 1796 en faisant ériger, à ses frais personnels, un marbre commémoratif aux quatre gouverneurs français inhumés dans son église.

(2) Cf. *L'Abeille*, 5 décembre 1878, No. 12—On avait très judicieusement choisi M. l'abbé Côté, alors premier vicaire à la Basilique, comme directeur et surveillant de ces travaux d'exhumation si intéressants à étudier au point de vue de l'histoire.

(3) Nous avons un témoin oculaire de la translation de leurs cendres dans la personne de M. James Thompson, le grand ami de M. Philippe

dreuil et La Jonquière reposent *quelque part* dans la Basilique. Mais hélas ! cette belle assurance s'évanouit, les meilleurs éléments de certitude nous échappent dès l'instant où nous cherchons à établir que cette même Basilique a remplacé le sépulcre d'honneur où Montmagny, l'illustre chevalier de Malte, déposait, il y a plus de deux cent soixante ans, la dépouille mortelle de Samuel de Champlain.

Tout d'abord il m'a répugné de croire à la démolition de la Chapelle Champlain pour raison de vieillesse caduque. Cette hypothèse semblait insulter à la bonne renommée de nos ancêtres, accuser d'ingratitude nationale les contemporains de celui qui fut le Père de la Nouvelle-France. Admettons un instant la vraisemblance de cette conjecture, et convenons, pour le besoin de la discussion, que D'Ailleboust, De Lauzon, D'Argenson, D'Avangour, peu soucieux de vivre au Canada, encore moins d'y mourir, indifférents à la mémoire et à l'œuvre de Champlain, eussent laissé tomber en ruine son mausolée d'honneur, croyez-vous qu'il ne se fut pas trouvé quelqu'un pour entretenir de soins pieux cet autel consacré au souvenir du Grand Français ?

Il n'était pas loin le protecteur dévoué, constant et fidèle, enveloppant de sa sollicitude, comme d'un manteau royal, les vivants et les morts de son église. Ce quelqu'un n'était autre que François de Laval. En effet, l'événement aujourd'hui en est incontestable, Monseigneur de Laval vit de ses yeux la Chapelle Champlain. Or, pouvait-il faire moins pour Samuel de Champlain qu'il ne fit pour Saffrey de Mézy ? Qu'avait-il donc fait pour Saffrey de Mézy ? Planter une croix sur sa tombe, au cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu, afin que les cendres de ce gouverneur, autrefois son

Aubert de Gaspé, le compagnon d'armes de Wolfe. *Il vit, de ses yeux*, inhumer les ossements des anciens gouverneurs— “ dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, près de la muraille, côté de l'Évangile.”

Cf. Tanguay : *Dictionnaire généalogique*, tome 1er, page 244.

Une seconde translation eut lieu en 1829, Mgr. Signay, étant alors curé de Québec ; les ossements, enfermés dans une boîte, furent placés sous les voûtes de la chapelle Ste-Anne, dans le sanctuaire près de la muraille et du côté de l'Évangile. Enfin, cette fois encore sous les voûtes de la chapelle Ste-Anne, ils ont subi l'horreur d'un troisième déménagement en 1877. Cette dernière installation promet d'être définitive.

meilleur ami, ne fussent pas confondues dans la poussière des morts obscurs et vulgaires, échappassent à l'anonymat du sillon, aux terribles promiscuités de la fosse commune où le successeur de D'Avagour avait voulu descendre par un acte magnifique de suprême humilité. En face d'un tel exemple, croiriez-vous que ce même François de Laval eût permis, eût toléré que Samuel de Champlain, le fondateur de sa ville épiscopale n'eût, pour rappeler sa noble et douce mémoire, qu'une chapelle en ruine et qu'un tombeau déshonoré ?

Et cependant, *le vrai peut, quelquefois, n'être pas vraisemblable*. Ce vers est, en même temps, un axiome de littérature et d'histoire. M. Hanotaux, ancien ministre des affaires étrangères en France, ne vient-il pas d'écrire, au cours d'un article superbe consacré au fondateur de Québec :

“ Les contemporains n'ont guère apprécié les mérites de Champlain. Ses successeurs ne se sont pas toujours montrés dignes de l'héritage qu'il avait laissé. Mais, après trois siècles, sa renommée renaît pure et sans tache.” (1)

On sait la compétence à juger du célèbre académicien : son livre de *Richelieu* la rend irrécusable.

En y réfléchissant davantage, j'en arrive à me demander si, véritablement, les Canadiens-français du dix-septième siècle estimèrent à sa valeur Samuel de Champlain ? Ce

(1) Cet article parut comme *premier-Paris* dans le *Figaro* du 31 août 1898. La rédaction du fameux journal le fit précéder d'un mot d'introduction que voici :

“ On doit inaugurer, à Québec, un monument en l'honneur du Français Samuel Champlain, fondateur de cette ville. Champlain était contemporain de Richelieu. Le *Figaro* a pensé que M. Hanotaux ne se refuserait pas à présenter au public français un des personnages les plus intéressants de l'époque dont il a entrepris d'écrire l'histoire. M. Hanotaux s'est prêté de bonne grâce à notre désir.

Nos lecteurs seront certainement heureux de trouver dans les colonnes du *Figaro* les premières lignes que l'ancien ministre des affaires étrangères ait écrites depuis que la politique lui laisse des loisirs.”

L'article de M. Hanotaux a été reproduit par *Le Courrier du Canada* et *L'Événement* de Québec, à la date du 12 septembre 1898.

grand homme fut-il jamais pour eux le savant écrivain, le géographe étonnant, le découvreur hardi, l'explorateur sagace qui nous apparaît aujourd'hui radieux, dans une gloire d'apothéose ? Nos aïeux connaissaient-ils son œuvre ? En ont-ils seulement soupçonné le mérite, prévu les résultats ? Qui d'entre eux l'a pesée dans les balances de l'Histoire ? Champlain lui-même, dans son admirable modestie, croyait sans doute ne bâtir qu'une ville alors qu'il fondait un immense empire. Ce qui fait que nous acclamons ce héros avec un enthousiasme toujours grandissant, c'est que nous voyons aujourd'hui nos rivages.

Couverts du fruit de ses bienfaits !

Ce sont les paroles mêmes de la *Cantate*, que trois cents voix d'écoliers chantaient le 21 septembre dernier (1) au pied de sa statue !

* * *

Sa statue ! Oui, nous lui avons enfin élevé une statue ! Elle coûte 30,000 dollars. Elles sont rares, à ce prix, même en terre de France, où le marbre et le bronze semblent appartenir à la flore de ce merveilleux pays tant ils s'y épanouissent en purs chefs-d'œuvre. N'en soyons que plus orgueilleux ! et ne regrettons jamais de nous être montrés magnifiquement prodigues !

Ce monument historique prouvera, à l'étranger et à nous mêmes, comment nous pratiquons la Religion du Souvenir, quelle pompe, quelle richesse, quelle ferveur nous savons apporter au culte public des ancêtres, fondateurs illustres, modèles parfaits, génies tutélaires de la patrie canadienne-française. (2)

(1) Date de l'inauguration du monument Champlain à Québec—Les paroles de la *Cantate* sont d'Octave Crémazie ; c'est dans la partition de la *Dame du Lac* de Rossini que l'on en a puisé la musique.

(2) On a loué avec raison tous ceux qui ont pris part à l'érection du monument de Champlain, mais personne n'a mentionné le nom d'un autre admirateur du grand homme, d'un savant aussi plein de science que de modestie, qui, lui, a élevé un monument plus durable que le bronze et le granit ; nous voulons parler de l'abbé Laverdière, cet historien conscien-

Les grands hommes, comme les tableaux de maître, ne se regardent bien qu'à distance. L'histoire mesure à la postérité ces lointains nécessaires, ces reculs précis qui lui permettent de contempler, d'admirer, d'applaudir le héros aperçu dans une belle et bonne lumière d'immortalité. Quelques-uns même semblent grandir dans la fuyante perspective. Ils montent à l'horizon comme des astres. Champlain, Laval, Frontenac, La Salle, Iberville, Vaudreuil, Montcalm, Lévis, sont de ceux-là. Ils auront le sort, dirait Châteaubriand, de cette figure d'Homère qu'on aperçoit derrière les âges : quelquefois elle est obscurcie par la poussière qu'un siècle fait en s'écroulant ; mais aussitôt, que le nuage s'est dissipé, on voit reparaître le majestueux visage, encore agrandi, dominant les ruines nouvelles de toute la hauteur du ciel.

ERNEST MYRAND

cieux, à qui nous devons la publication des écrits de Champlain. Grâce à lui, grâce à ses infatigables recherches, grâce à sa patience de bénédictin, il a mis à la portée de tout le monde une des sources historiques les plus précieuses de l'histoire d'Amérique au XVII^e siècle.

On ne peut voir cette collection de magnifiques volumes, éditée avec autant de luxe que de soin, sans être pris d'admiration pour cet humble prêtre, cet érudit trop peu apprécié, à qui Champlain doit surtout d'être connu et admiré de nos jours. N'oublions pas que c'est encore à l'abbé Laverdière que nous devons une merveilleuse édition des *Relations* et du *Journal des Jésuites*, faite avec le soin scrupuleux qu'il apportait à tous ses travaux. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les incomparables tables analytiques qui terminent ces éditions aussi bien que les *Œuvres* de Champlain.

Nous aurions souhaité que le nom de l'abbé Laverdière eût été proclamé bien haut aux fêtes de l'inauguration du monument de Champlain. Aussi avons-nous cru devoir réparer cette lacune en associant au nom de Champlain, et de ceux qui l'ont célébré et glorifié, le nom de l'abbé Laverdière.

Cf : *Le Soleil* du 27 septembre 1898— *Premier-Québec* intitulé : *Les échos de la fête du 21 septembre*, par M. l'abbé Raymond Casgrain.

RÉPONSES

Ouananiche et Huananiche. (IV, II, 413.)—

De tout temps, les Canadiens-français ont appelé indistinctement le huananiche, de son nom indigène, ou *petit saumon*. *Huan* ou *unan* est une simple indication qui se traduit par : *Voyez !* ou *Il est là*. En y ajoutant *iche*, qui veut dire *petit*, nous avons : *Voyez le petit ! Il est là le petit !* expression d'admiration spontanée jaillissant du cœur aux lèvres du sauvage, à la vue de son poisson favori escaladant les chutes, promenant sa dorsale comme une bannière au-dessus des mousses crémeuses, des remous, sillonnant d'un éclair les sombres profondeurs des eaux, ou happant au vol l'imprudente libellule venue pour l'agacer.

Aujourd'hui, l'appellation indigène de ce poisson tend à se généraliser, aux Etats-Unis comme au Canada, dans les clubs comme sous la cabane du sauvage, dans la littérature comme dans le patois du coureur des bois.

M. Chambers (*The Ouananish*) et ses amis pêcheurs, écrivains et chroniqueurs des Etats-Unis et du Canada, ont été excessivement galants à l'endroit des Canadiens-français, en les gratifiant de leur orthographe dans l'épellation du nom *ouananiche*, et je les en remercie infiniment ; mais est-il à croire que le Père de Quen ou le Père Massose sont servis d'une pareille épellation ? Sans vouloir pédantiser, je me permettrai de faire observer qu'à l'époque où vivaient ces missionnaires on ignorait le w, dans la langue française, et pour ce, le comité américain qui a décidé la question a eu toute raison de faire disparaître pareille lettre de l'orthographe de ce mot. Du même appoint, en parcourant les *Relations des Jésuites*, on constatera que souvent le diphthongue ou la lettre w sont remplacés par le chiffre 8, qui se prononce avec aspiration, comme les deux premières lettres du chiffre, c'est-à-dire *hu*, ainsi que je crois devoir l'écrire. A la page 55 de son beau livre *The Ouananish*, M. Cham-

bers semble me justifier par ces mots : "The Indians usually pronounce the word with a kind of an *aspirate at the commencement*, which it is difficult to represent on paper, the nearest approach that I can devise to the sound in written characters being *whou-na-nishe*, *whan-na-nishe*, and sometimes *when-na-nishe*."

Il importe avant tout de respecter l'*h* aspirée du commencement du mot, car ce serait durement choquer l'oreille française que de dire des *ouananiches*. Autant vaudrait écrire tout de suite des *oies naniches*, ce qui répugnerait sans doute à plus d'un académicien français. Tant que nous n'écrirons pas des *zéros* pour des *héros*, conservons le *huana-niche*, par respect pour la grammaire et l'Académie.

A.-N. MONTPETIT

Les pionniers de la médecine au Canada.

(IV, V, 454.)—Les docteurs Hébert et Bonnerme sont les premiers médecins qui visitèrent le Canada ; ils vinrent de France avec Samuel de Champlain. En 1690, quand Phipps vint frapper en vain aux portes de la vieille cité, le collège des Jésuites, le séminaire des Missions étrangères et le Petit Séminaire étaient déjà établis sur un pied solide, et les médecins suivants pratiquaient à Québec : le Dr Gervais, le Dr Beaudoin (médecin des Ursulines), le Dr Timothée Roussel (médecin de l'Hôtel-Dieu), le Dr Nicolas Sarrazin, le Dr Jean Léger de la Grange, le Dr Armand Dumain et le Dr Pierre du Roy. Sarrazin était peut-être le mieux connu. Né en France, en 1659, il émigra au Canada peu après avoir terminé ses études médicales, et mourut à Québec en 1736. Il était médecin du Roi, membre du Conseil Souverain, et publia pendant sa longue vie un certain nombre de volumes sur l'histoire naturelle, la botanique et la médecine ; il découvrit aussi la plante à pot, qui perpétue sa mémoire sous le nom de *Sarracenia Purpurea*.

Lorsque Pierre Kalm, le botaniste suédois, visita le Ca-

Canada en 1649, sept ans après la découverte des Montagnes Rocheuses par La Vérendrye ; son compagnon habituel, durant mainte course dans les bois, fut un Canadien, le Dr Gauthier, lui-même botaniste accompli ; et c'est du Dr Gauthier que Kalm obtint la plupart des renseignements qui parurent quelques années plus tard sous forme de deux grands volumes illustrés.

Philippe Badelard était un chirurgien fameux qui figure dans toute la période historique qui précède et suit la conquête du Canada par les Anglais en 1759. Badelard était présent à la bataille des plaines d'Abraham ; voyant que des troupes françaises auxquelles il était attaché allaient céder, il se dirigea vers l'arrière, où il trouva un Highlander blessé qui se nommait Fraser et qui saignait abondamment. Le médecin pansa d'abord les blessures, puis il se rendit à Fraser comme prisonnier de guerre. Le Dr Badelard et Fraser vécurent tous les deux jusqu'à un âge avancé et gardèrent toujours l'un pour l'autre une étroite amitié. Le Dr Badelard avait une très belle prestance et portait toujours l'épée, comme c'était alors la coutume des bourgeois de Paris.

Le Dr Arnoux, contemporain de Badelard, vécut long temps à Québec, et c'est dans son bureau que furent pansées les blessures de Montcalm, pendant que l'on ramenait le grand soldat par la porte Saint-Louis.

Un autre chirurgien de cette époque, le Dr Lajus, de l'armée française, vint à Québec après la chute de Louisbourg, en 1758.

Plus tard, parmi les médecins de renom de la province, on trouve le Dr François Blanchet, le père de la première loi sur l'Éducation au Bas-Canada, et le Dr Meilleur, premier surintendant de l'Éducation.

W.-H. DRUMMOND

Shawinigan. (IV, IX, 507.)—Une carte de 1731, que j'ai publiée dans *l'Album de l'histoire des Trois-Rivières*, porte l'inscription suivante dans un endroit qui peut être Les Grès ou Shawinigan : " Chabetsiouatagane ou chemin des Trois-Rivières."

Shawinigane ne 'serait-il pas une contraction de Chabetsiouatagane ?

Dans l'ouvrage intitulé *Travels in Canada* publié en 1816 par le lieutenant Francis Hall du 14^e dragons, il y a " Shawinigan." Hall avait vu la chute et devait avoir entendu prononcer son nom, plus ou moins correctement. Il ne se doutait pas que l'on peut écrire " Chaouinigane " et par là se rapprocher davantage de la langue algonquine. On peut mettre encore " Cha8nigan." Ces expressions désignent un objet qui pénètre quelque chose, un perçoir, une aiguille, un outil dirigé à la main.

La masse des eaux du Saint-Maurice se précipite sur une pente très raide et frappe le rocher en face. Celui-ci est coupé à pic comme une muraille. Le flot, corroucé de cette résistance, ne parvient cependant pas à saper la pierre ; il se détourne à droite et, par un nouvel élan, passe à travers une fissure du rempart que ses attaques sauvages et constantes ont un peu élargie à la longue des temps. Ayant ainsi percé la montagne, il s'épand sur une vaste baie où il dort quelques heures avant que de s'engager derechef dans la descente de la rivière.

Le perçoir c'est le flot qui s'ouvre une voie dans la pierre.

Le mot employé sur la carte de 1731 a-t-il quelque parenté avec la chute ? Si oui, " Shawinigan " du lieutenant Hall doit provenir de la même source. En algonquin, comme en anglais, l'n finale est sonore, de sorte que " gan " se dit " gane." Bouchette n'a fait que reproduire l'orthographe de Hall.

BENJAMIN SULTE

Les malversations de l'intendant Bigot. (IV, IX, 511.)—Je possède une copie imprimée du "JUGEMENT rendu souverainement et en dernier ressort, dans l'affaire du Canada, par Messieurs les Lieutenant-Général de Police, Lieutenant particulier et conseillers au Châtelet et siège présidial de Paris, commissaires du Roi en cette partie, 10 décembre 1763.

J'y vois que François Bigot est dûment atteint et convaincu sur douze chefs d'accusation de fraudes et malversations en ce qui concernait *l'approvisionnement des magasins du Roi en marchandises* ;—sur deux accusations se rapportant à *la fourniture des vivres* ; et sur une autre accusation ayant rapport *aux transports des effets du Roi*.

L'accusation générale contre Bigot est résumée en ces termes par le tribunal :

" Le dit François Bigot d'avoir, pendant le temps de son administration dans la colonie française du Canada en l'Amérique septentrionale, toléré, favorisé, et commis lui-même les abus, malversations, les prévarications et infidélités mentionnés au procès, dans la partie des finances, l'une des plus importantes de celles dont il était chargé."

L'une de ces malversations avait été pratiquée sur des marchandises qui lui étaient arrivées en 1757 et 1758.

Il n'y a pas d'accusation directe de trahison durant le siège de Québec en 1759, mais Bigot avait fait l'équivalent dans ses prévarications. Il avait, de longue main, et systématiquement, dérobé les ressources de la défense, détruit ce qu'on appelle le nerf de la guerre.

La sentence était ainsi formulée :

" POUR RÉPARATION, et autres cas résultant du dit procès, Avons, les dits Bigot et Varin bannis à perpétuité hors du Royaume, défenses à eux d'y rentrer, sous les peines portées par les déclarations du Roi, leurs biens acquis et confisqués au Roi, ou à qui il appartiendra : sur les biens de chacun

d'iceux, préalablement pris la somme de mille livres d'amende envers le Roi, ensemble, sur ceux du dit Bigot, la somme de quinze cent mille livres (1,500,000) francs et sur ceux du dit Varin huit cent mille livres par forme de restitution au profit de Sa Majesté."

Outre Bigot, il y avait, dans le même procès, 52 autres accusés sur lesquels le tribunal a porté jugement en même temps.

A la fin, nous lisons la note suivante :

" Et faisant droit sur la Requête des Dames mère et veuve du sieur Marquis de Montcalm, ordonnons que les termes injurieux à la mémoire du dit sieur marquis de Montcalm insérés dans la première partie du mémoire du dit Bigot, es pages 142, 286 et 287, et notamment le terme délateur, demeureront supprimés et comme calomnieux."

" Permis aux dites Dames de Montcalm de faire imprimer par extrait notre présent jugement."

Cette hostilité grossièrement exprimée dans son Mémoire à l'égard du général marquis de Montcalm, permet bien de présumer, vu ses antécédents et sa réputation de fripon, la trahison la plus noire de la part de Bigot durant le siège de Québec. La perte de la colonie devait être pour lui comme l'expédient du brigand qui fait brûler la maison dévalisée pour rendre impossible la constatation de ses rapines.

RAPHAEL BELLEMARE

François Mounier. (II, II, 152.)—Pour faire suite à ce que les *Recherches Historiques* (II, p. 62) ont dit de ce personnage, je vois, par une lettre autographe de Bruyères, datée des Trois-Rivières, le 18 octobre 1762, que ce dernier venait de recevoir certains documents de MM. Mounier et Lee de Québec. Mounier était un huguenot de la Rochelle et tenait une maison de commerce à Québec. Le

17 septembre 1763, il acheta de Joseph Perthuis, pour la somme de trois cents livres, la seigneurie de Perthuis (Portneuf près Québec) laquelle il céda, le 23 juillet 1764, à Antoine et François Germain, moyennant six cents livres.

Pierre de Sales Laterrière, né en 1747 dans le Languedoc, allait étudier à Paris en 1763, où le conduisit son oncle Rustan, négociant du Canada, mais il changea de route : Arrivé à Angoulême, dit-il, mon oncle voulant faire de moi un marin, m'envoya à la Rochelle... Il m'adressa à un grand maître appelé Mathieu Mounier, membre de l'Académie française... Sa résidence était à un des angles de la Place d'Armes appelée le Bois-sans-Bout... Je fus introduit dans sa grande bibliothèque où il était seul... Il me dit qu'il me présenterait à madame de Couagne..... La fille de madame de Couagne était mariée à M. Taché, marchand de draps... On parla fort du Canada, où ces dames avaient pris naissance, et où étaient leurs parents. Les personnes riches comme M. Mounier étaient pourvues des loges les plus chères au théâtre... Ma tante Rustan était encore au Canada..." Laterrière arriva à Québec le 5 septembre 1766.

Mathieu Mounier, de la Rochelle, devait être parent de François Mounier, de Québec, originaire aussi de la Rochelle. Reste à nous occuper de Lee, l'associé de François Mounier en 1762.

En 1783, Laterrière, étant à Saint-Jean de Terre-Neuve, nous fait connaître ce qui suit : " Mon nom étant parvenu à la forteresse, un ami que j'avais connu à Québec, qui y était (à Terre-Neuve) commissaire, Jean Lee, vint me faire de bon matin une visite, que je lui rendis toute chaude en allant chez le commandant Pringle, à qui il me présenta et dont j'eus reçues toutes sortes d'égards... Pendant mon séjour en cette ville, il (Lee) ne me quitta pas... Le 20 février

1784, on apporta la nouvelle de la paix, et mon bon ami Lee me l'écrivit tout de suite..." Sur cette nouvelle, Latérière retourna à Québec.

Le Lee de 1762 et celui de 1783 sont-ils une seule et même personne, et le Lee dont je vais parler est-il encore celui-là ? Les origines du Lee de 1791 à 1807 ne nous sont pas connues.

Une nouvelle constitution politique ayant été imposée au Canada par le parlement de Londres, en 1791, une proclamation du gouverneur, en date du 7 mai 1792, divisa la province du Bas-Canada en comtés ; le 14 mai les ordres (*writs*) d'élection parurent ; les élections se terminèrent dans les derniers jours de juin ; le 10 juillet, les rapports à ce sujet étaient entre les mains du gouverneur ; la première assemblée de la législature eut lieu, à Québec, le 17 décembre 1792. (Christie, I, 117, 124-7). Le bourg des Trois-Rivières avait élu John Lees et Nicolas Saint Martin pour le représenter. Lees ne manqua pas de voter contre le choix d'un Canadien-français lorsqu'il s'agit de nommer le président de la chambre d'assemblée.

Le 21 novembre 1793, à Québec, le duc de Kent avait à dîner une dizaine de personnes, parmi lesquelles M. Lees. (Gustave Drolet, *Zouaviana*, 1898, p. 556.)

M. Joseph Pope, sous-secrétaire d'Etat, Ottawa, me dit que John Lees fut nommé conseiller exécutif en 1794, et qu'il garda ce poste jusqu'à sa mort. Un conseiller exécutif était l'équivalent d'un ministre actuel.

Dans le cours de l'été de 1796 eurent lieu les élections générales ; John Lees et P.-A. de Bonne reçurent le mandat des Trois-Rivières. Tous deux étaient membres du conseil exécutif. Lees est qualifié à cette époque d'approvisionneur de l'armée. En 1796, il était de plus garde-magasin-général du département des Sauvages, et cela je ne sais depuis combien de temps. En 1800, Lees et de Bonne furent de nou-

veau élu par les Trois-Rivières. En 1804, Lees et L.-C. Foucher reçurent le mandat. De Bonne et Foucher étaient deux juges en plein exercice de leurs fonctions, et la majorité de l'assemblée législative voulait les renvoyer de son sein.

L'acte de sépulture de l'honorable John Lees est au registre de Christ Church, Montréal, sous la date du 4 mars 1807, me dit M. Joseph Pope, et il ajoute que le *Mercury*, de Québec, place erronément ce fait au 9 mars ; il pense que Lees est mort à Lachine. Le 21 mars, dit *Le Canadien*, l'honorable James McGill, député de Montréal, annonça à la Chambre le décès du représentant des Trois-Rivières ; il y eut des paroles d'éloges à l'adresse du défunt, lequel, j'ai oublié de le dire, était mort lieutenant-gouverneur de Gaspé, sans abandonner ses autres titres. Si l'on veut savoir qui remplaça John Lees comme député des Trois-Rivières et les débats qui s'en suivirent, qu'on ouvre mes *Pages d'Histoire*, 1891, p. 412.

BENJAMIN SULTE

Le régiment des Meurons. (IV, IX, 512.)—Le régiment des Meurons était composé de Suisses. Le colonel Pierre-Frédéric, comte de Meuron, qui a donné son nom au régiment, était du canton de Neuchâtel. Plusieurs officiers appartenaient à la famille des Meurons. Le capitaine François-Louis Bourgeois, décédé au Côteau-du-Lac en août 1861 âgé de 91 ans, était son neveu. Les d'Odet d'Orsonnens sont aussi descendants d'officiers du régiment des Meurons.

La très grande majorité des officiers et soldats du régiment des Meurons avait été enrôlé dans les cantons de Vaud et Neuchâtel.

Il n'y avait pas de *Français de France* que je sache dans ce régiment.

L'on sait cependant que les cantons de Vaud et Neuchâtel sont bien français.

Mon grand-père maternel—dont la mère était la sœur du colonel (commandant) de Meuron—avait trois nièces qui ont fait souche dans les cantons susdits : Mesdames De Salis, Jeginer et de Favarger.

Le régiment était composé de Suisses, et non de Français.

F.-L.-L. A.

La première église protestante au Canada. (IV, IX, 513). Si, par le mot Canada, on entend tout le territoire formant aujourd'hui la Puissance, la première église protestante érigée dans le pays est celle de Saint-Paul, à Halifax, Nouvelle-Ecosse. Elle fut construite en 1750, existe encore et sert au culte. Mais si on ne veut parler que du Canada tel que constitué lors de la cession, c'est-à-dire de la province de Québec, alors c'est à Berthier-en-haut que revient l'honneur.

Cette église fut bâtie par le colonel, plus tard l'honorable James Cuthbert, officier de l'état-major du gouverneur général et seigneur de Berthier. Il avait acquis, en 1765, cette seigneurie de Pierre-Noël Courthiau, domicilié à Bayonne, France.

Il fit construire cette chapelle pour son propre usage ; car tous les habitants de l'endroit étaient catholiques.

Il avait emmené avec lui son chapelain qui servait aussi de précepteur à ses enfants. La nouvelle église fut placée sous l'invocation de saint André, patron de l'Ecosse.

Cuthbert venait de Castle Hill, près d'Aberdeen, Ecosse. Cette famille est très ancienne ; son origine remonte au delà de la conquête normande, jusqu'à l'introduction du christianisme dans ce pays.

La chapelle était en pierre. Quant à la date de son érection, les écrivains diffèrent. M. George Johnson (*First things in Canada*) dit que ce fut en 1786. Dans un article anonyme paru dans le *Free Press* d'Ottawa, le 16 janvier 1897, l'auteur la fait dater de 1771.

La femme et les enfants de Cuthbert sont enterrés dans cette chapelle.

L'église de Sorel, construite en 1785, est la deuxième par ordre d'ancienneté de la province.

La vieille église Saint-Gabriel de Montréal, servant actuellement de bureaux aux officiers de la police du revenu provincial, est la deuxième par ordre d'ancienneté du Bas-Canada. Elle date de 1792.

F.-J. AUDET

La mer de ponent. (IV, X, 524.)—Le mot ponent veut dire l'occident ; mais dans la marine française, il était pris pour la mer Océane, distinguée des mers du Levant par le détroit de Gibraltar (*Les arts de l'homme d'épée ou le Dictionnaire du gentilhomme*, par le sieur de Guillet). M. Jal, dans son *Glossaire nautique*, dit que ce mot vient du latin *ponens*, du verbe *ponere*, et que sa véritable orthographe est *Ponent*.

ETIENNE CHARAVAY

Mgr Charles-François Bailly de Messsein. (IV, X, 530.)—Lorsque lord Dorchester fut nommé vice-amiral, en 1786, la condition des Canadiens-français, objet des exactions les plus inouïes de la part des Anglais maîtres du pays, était moins que rassurante.

Aussi n'avaient-ils cessé, depuis la conquête, de faire entendre des plaintes fréquentes jusqu'à la cour d'Angleterre.

“ En 1787, un mémoire fut présenté à lord Dorchester pour obtenir que les biens des Jésuites soient rendus à leur destination primitive : le soutien de l'éducation et l'entretien des missions.

“ Une des premières mesures de Dorchester fut de réunir le Conseil législatif et de former des comités, tendant à s'enquérir de l'état des lois, du commerce, de la police et de l'éducation de la Province.”

C'est durant l'enquête sur l'éducation et à son occasion que Mgr Bailly joua un si triste rôle.

Écoutez l'historien Garneau lorsqu'il raconte l'incident regrettable :

“ Le coadjuteur de M. Hubert était M. Bailly de Messein, curé de la Pointe-aux-Trembles et qui tint une conduite indigne de son rang. Il avait été nommé évêque de Capse *in partibus infidelium* par le Pape en 1788 et sacré à Québec en 1789. Le conseil lui fit des questions au sujet de l'éducation. Dans ses réponses il affecta de parler d'une manière satirique de M. Hubert. Il cita le mandement du grand mufti par allusion à ce prélat dont il chercha à tourner les réponses en ridicule. Il était devenu la créature servile des Anglais, autant probablement par égarement d'esprit que par ambition. Heureusement qu'il ne devait point remplir le siège épiscopal ; il mourût en 1794, près de trois ans avant M. Hubert.” (*Histoire du Canada*, t III, p. 61).

Quelle avait été la vie de ce prélat avant d'être sacré évêque ?

Voici quelques bribes historiques que je trouve dans mes notes sur les familles canadiennes originaires de Varennes.

Charles-François Bailly de Messein naquit à Varennes le 4 novembre 1740 de l'union de François-Auguste Bailly de Messein avec Marie-Anne Degoutin. Son père, marchand de son état, était à la tête d'une jolie fortune et faisait valoir une propriété de la paroisse au rang de la Picardie. (C'est M. Azarie Choquet qui est aujourd'hui propriétaire de cet immeuble).

Il ne savait pas compter lorsqu'il s'agissait de l'éducation de son fils, qui montrait dès son jeune âge de brillantes aptitudes pour le travail. Il l'envoya à prix d'argent, faire ses études à Paris, au collège Louis-le-Grand. A cette

époque reculée, la chose n'était pas commune et le jeune homme devait donner de grandes espérances.

“ Ordonné prêtre à Québec le 10 mars, il devint curé d'Halifax. Le 13 octobre 1718, Mgr Briand le nommait vicaire-général *in tota novae Scotiae provinciâ, ac insulis adjacentibus, scilicet Regali, ac a sancto joanne* (Cap Breton et Prince-Edouard) *aliisque locis etiam dependentibus a Provinciâ que becendi quae jacent infra parochiam Vulgo Kamouraska* ; 1777, curé de la Pointe-aux-Trembles jusqu'à sa mort.” (Mgr Tanguay. *Répertoire général du clergé canadien.*)

M. Bailly, sur la fin de ses jours, n'oublia pas ses ouailles de la Nouvelle-Ecosse et autres lieux. Par son testament il laissa aux missions d'Halifax un legs particulier au montant de deux mille louis qu'il avait déposés pour cette fin à la banque de Londres en Angleterre. Comme il s'était élevé des doutes sur la capacité des missions d'Halifax de recueillir cette succession, cet argent demeura en dépôt pendant près de cent ans et fut enfin retiré par l'évêque d'Halifax, lorsque la question fut définitivement réglée, avec les intérêts accrus pendant ce long laps de temps.

MATTHIEU-A. BERNARD

L'été des Sauvages. (I, XI, 118.)—En Canada, quand les premières gelées se font sentir, en septembre au plus tard, le paysage devient d'une grande beauté ; les arbres sont de toutes couleurs, c'est-à-dire de toutes les nuances de vert, de brun, de rouge et de jaune. On voit des arbres qui, éclairés du soleil, ont en entier leur feuillage couleur d'or ; ils sont magnifiques.

Entre octobre et novembre, vient un temps qu'on appelle l'été de la Saint-Martin ou *des Sauvages*, qui, à mon sens, est délicieux.

R

QUESTIONS

531—Le 8 mai 1756, Montcalm écrivait dans son Journal :
“ Sur les onze heures, nous sommes arrivés à la hauteur des
Eboulements, vis-à-vis l’Ile-aux-Coudres. Il y a quatre
petites paroisses fort à portée l’une de l’autre, appelées les
Eboulements, la Baie Saint-Paul, l’Ile-aux-Coudres, la
Petite-Rivière. Comme elles ne sont pas encore bien nom-
breuses, elles sont gouvernées par le même prêtre, mais ce
qui paraîtra singulier dans le royaume, et surtout à nos
seigneurs de la cour qui craignent d’avoir plus d’un héri-
tier, c’est qu’un seul homme, un soldat du régiment de
Carignan, âgé de... et qui s’y est établi en..., actuellement
vivant, a peuplé ces quatre paroisses et voit deux cent vingt
personnes de sa race.” Pouvez-vous me donner le nom de
cet individu si prolifique ?

CURIEUX

532—“Louis d’Ailleboust mourut à Montréal le 31 mai
1660, laissant une fille, Barbe, qui devint la femme du gou-
verneur de Lauzon.”

J’avais toujours été sous l’impression que le gouverneur
d’Ailleboust et sa femme ayant fait vœu de virginité n’a-
vaient pas eu d’enfant.

R. O.

533—Qui a élevé cette croix qu’on voit sur l’île de la Visi-
tation, presque en face du dernier saut de la rivière des
Prairies, près de Montréal ?

ZED

534—D’où peut bien venir le mot *natureux*, employé
dans un grand nombre de paroisses du district de Montréal
pour désigner les goretts ?

A. A.

535—Gabriel Ballestaquin, sieur du Chesne, mtre-chirurgien,
qui comparait comme témoin, le 9 octobre 1668, dans
un acte du greffe de Claude Aubert, est-il le même que le
chirurgien Du Chesne, dont parle le *Dictionnaire Tanguay*,
vol. 1 ?

R.

536—D'où vient le nom de *quête de l'enfant Jésus* donné à la quête que les curés de nos campagnes font dans leur paroisse au mois de janvier ?

RIO

537—Pourquoi appelle-t-on *habitants* nos cultivateurs ou paysans ?

RIX

538—Nous lisons dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 1er décembre 1645 : “ Ceux de la forge vinrent demander le vin de la St-Eloy. Ils estoient quatre, on leur donna quatre chapelets, et au maistre une bouteille de vin.” En quoi consistait cette fête de Saint-Eloi ?

R. O.

539—Combien de fois n'avons-nous pas lu dans des ouvrages publiés en France ou ailleurs que les Canadiens-français ont du sang sauvage dans les veines. Sur quoi peut-on se baser pour affirmer pareille absurdité ?

GÉNÉA

540—Quelle est la meilleure manière d'apprendre l'histoire du Canada pour s'en rappeler toute sa vie ?

ECOL.

541—Louis Juchereau de St-Denis, qui commandait au fort de Natchitoches, en 1741, était-il d'origine canadienne ?

ORLÉANS

542—Quand a-t-on introduit les poêles dans nos églises ? Comment les réchauffait-on autrefois ?

REX

543—On sait que la légende veut que satan, sous la forme d'un fringant cheval noir toujours bridé, ait aidé à transporter la pierre de construction de plusieurs de nos églises canadiennes. Cette légende n'a pas pris naissance dans notre pays. Elle nous a été apportée de la vieille France. Mais dans quelle partie de la France a-t-elle d'abord été répandue ?

PTR.

544—Où puis-je trouver une sentence arbitrale rendue le 15 décembre 1769 par Cugnet et Rigauville entre les seigneurs de la Bouteillerie et de la Pocatière ?

X